



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Economie agricole

Affaire suivie par : D.Thomas

Tél : 04 68 38 10 21

Mèl : didier.thomas@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **28 MAI 2021**

Madame, Monsieur,

Dans un contexte économique déjà dégradé, plusieurs épisodes successifs de gelées nocturnes dans la première quinzaine du mois d'avril ont provoqué des dégâts majeurs sur les cultures sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine plus particulièrement pour les productions fruitières et viticoles dont les récoltes sont sévèrement atteintes.

Pour accompagner les entreprises agricoles les plus affectées et dont la pérennité est remise en cause par ces aléas climatiques, le Premier ministre a annoncé une série de mesure dont le déblocage d'une aide d'urgence.

Cette aide d'urgence doit bénéficier aux exploitations en extrême difficulté, ayant été touchées par le gel et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates. Cette aide va reposer sur un montant forfaitaire par exploitation plafonné à 5000 € pour la part Etat (les collectivités ont la possibilité de compléter cette aide).

Vous avez été identifié comme étant potentiellement éligible à cette mesure (exploitation dans la zone impactée par le gel, productions éligibles à l'aide, bénéficiaire d'aide sociale...).

Afin de préciser votre situation et statuer sur l'attribution éventuelle de cette aide, je vous invite à retourner avant le **15 juin 2021** le formulaire ci-joint complété à la DDTM (soit par mail soit par courrier).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Cyril VANROYE